

SOMMAIRE

La production de déchets constitue un risque pour l'environnement mais aussi un gisement de matière première et d'énergie.

Au niveau national, cette production se répartit entre les déchets municipaux (5% dont 2,3% d'ordures ménagères), les déchets agricoles (43% dont 32% de fumiers et de lisiers) et les déchets industriels (52% dont moins de 1% de déchets industriels spéciaux).

La production de déchets en Bretagne, comme au niveau national, est en constante hausse : 1 182 200 tonnes en 2001 pour les ordures ménagères et 89 999 tonnes pour les déchets industriels spéciaux en 2002.

En Bretagne :

- ❖ 407 kg d'ordures ménagères collectées par habitant en 2001
- ❖ 35% des ordures ménagères valorisées en production d'énergie en 2001
- ❖ 108 établissements producteurs de déchets industriels spéciaux en 2002

Mais les bretons trient, recyclent et valorisent de mieux en mieux. Les efforts réalisés en terme de tri des déchets à la source se traduit par une forte augmentation de la collecte des recyclables.

Même si, conformément à la réglementation, la quasi totalité des décharges n'accepte plus de déchets, on recensait encore 536 décharges brutes en 2002, dont la superficie représente 412 ha. Au 30 juin 2002, 31% de cette superficie étaient réhabilités.

Source : ORDB. DRIRE.



LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères (OM) revêt deux aspects : la collecte traditionnelle en porte à porte (OM résiduelles) et la collecte sélective.

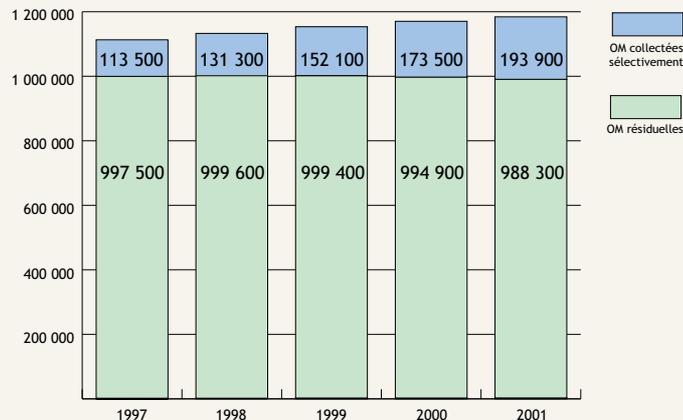
En 2001, le gisement des OM a augmenté modérément en Bretagne par rapport à 2000 (+1,2%). On constate une légère diminution du tonnage des ordures ménagères (-0,7% par rapport à 2000), au sein desquelles une forte augmentation des tonnages issus de collectes sélectives (+11,8% par rapport à 2000).

En 2002, 100% des bretons étaient desservis par au moins une collecte sélective : 84% pour les journaux et magazines, 73% pour les plastiques, 63% pour les cartons, 62% pour les briques et 56% pour les métaux.

Depuis 1997, les tonnages issus de la collecte sélective sont passés de 113 500 tonnes à près de 193 900 tonnes en 2001 (+48%). Globalement, les tonnages issus de la collecte sélective représentent plus de 16% du gisement des ordures ménagères de Bretagne (voir schéma ci-contre).

Le tonnage d'ordures ménagères collecté par habitant, pour 2001, est de 407 kg en moyenne (dont 67 kg pour la collecte sélective).

ÉVOLUTION DU GISEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES
DE 1997 À 2001 (EN TONNES)



Source : ORDB, 2003.



Les plans départementaux

Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés en vue de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'observatoire régional des déchets

L'observatoire régional des déchets en Bretagne (ORDB) a pour fonction de rassembler, mettre en cohérence, traiter, analyser et restituer les données liées à la gestion des déchets en Bretagne.

Pour en savoir plus...

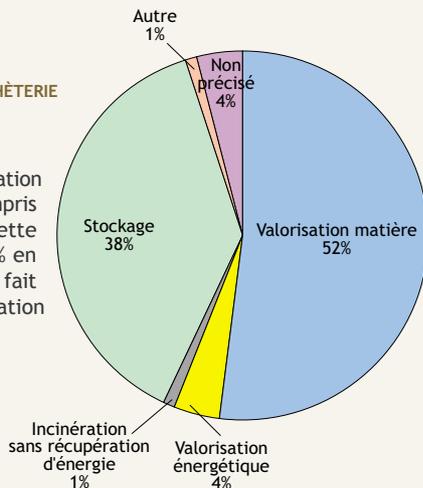
• <http://www.observatoire-dechets-bretagne.org/> • La Gestion des OM en Bretagne, bilans régionaux et départementaux, Observatoire régional des déchets en Bretagne (situation 2001)

LE PARC DES DÉCHÈTERIES EN BRETAGNE

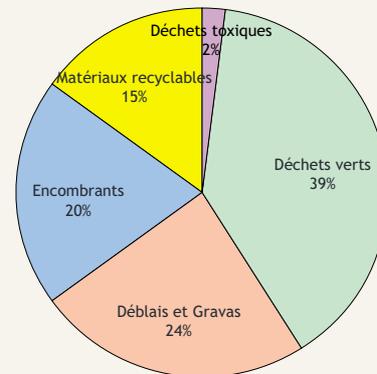
En complément des voies classiques de la collecte (monstres, déchets verts, déchets inertes, déchets ménagers spéciaux) et des déchets ménagers pour lesquels il existe une collecte sélective (papier, cartons, verre, textiles, plastiques, métaux ferreux et non ferreux), la déchèterie est un centre permanent de réception par apport volontaire pour les déchets encombrants. De 1993 à 2002 la Bretagne est passée de 54 à 203 déchèteries, qui desservent 89% de la population. En 2000, chaque habitant desservi a effectué en moyenne 2 visites, correspondant à 5,3 millions de visites, soit le double par rapport à 1995.

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR FAMILLE DE DESTINATION EN 2001

Si l'enfouissement reste la première destination des déchets collectés en déchèterie (y compris les gravats), cette proportion est en nette diminution passant de 50% en 2000 à 38% en 2001. La diminution de l'enfouissement se fait essentiellement au bénéfice de la valorisation organique (compostage et épandage).



RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR FAMILLE DE DÉCHETS EN 2001



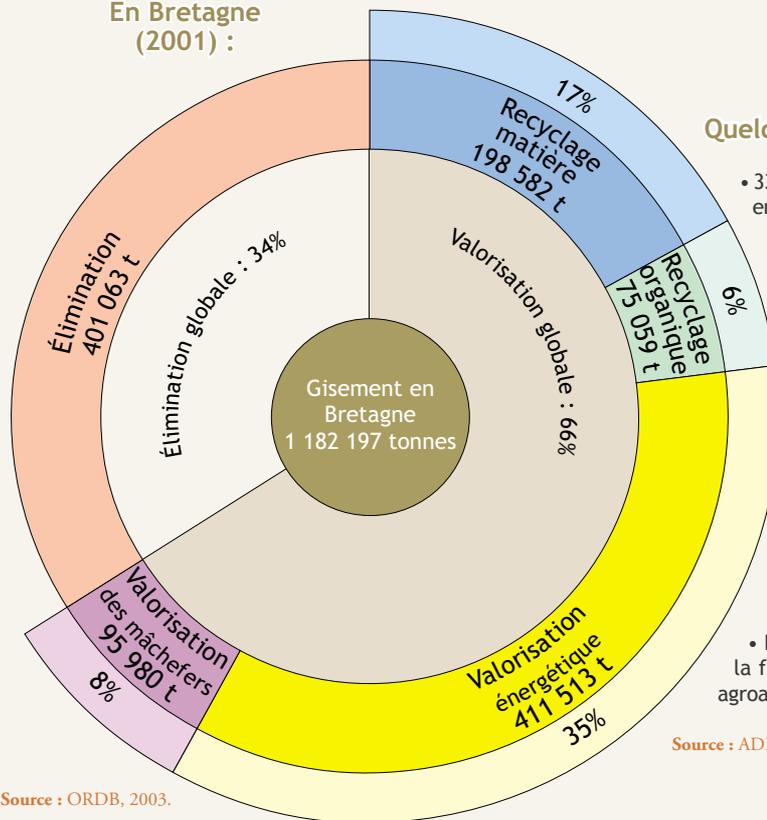
L'apport moyen en déchèterie est de 219 kg/habitant en 2001 :

- les déchets verts représentent l'apport le plus important de matériaux dans les déchèteries (39%),
- les déblais et les gravats arrivent en deuxième position avec 24%,
- les encombrants représentent 20% du total,
- on compte même des matériaux recyclables : 15%,
- les déchets toxiques forment 2% de l'ensemble.

Source : ORDB, 2003.

VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

En Bretagne
(2001) :



Source : ORDB, 2003.

Quelques chiffres nationaux :

- 33% des emballages plastiques industriels et commerciaux ont été valorisés en 2001,
- 1 tonne de verre récupéré permet, lors de la fabrication, d'économiser 100 kg de fuel,
- 100 à 300 m³, c'est la quantité de biogaz que produit 1 tonne d'ordures ménagères,
- 43% du gisement des papiers-cartons sont valorisés,
- 75% de l'acier ménager collecté sont recyclés chaque année,
- 1 tonne d'ordures ménagères incinérées conduit à la production d'environ 250 kg de mâchefers (matériaux incombustibles collectés en fin de combustion) et 30 à 50 kg de résidus d'épuration des fumées (REFIOM),
- Le recyclage organique par compostage permet la transformation de la fraction organique des déchets (déchets verts, déchets agricoles et agroalimentaires, etc.) en compost facilement utilisable en agriculture.

Source : ADEME, ITOMA 1999 - SVDU.

Pour en savoir plus...

- <http://www.observatoire-dechets-bretagne.org/>
- La Gestion des OM en Bretagne, bilans régionaux et départementaux, Observatoire régional des déchets en Bretagne (situation 2001)

LES DÉCHETS INDUSTRIELS

Les déchets industriels regroupent trois catégories :

- Les déchets dits "inertes" représentent le plus gros tonnage (73,5%) et correspondent à des déchets de construction (gravats, résidus de fabrication, etc.).

- Les déchets industriels banals (DIB - 22,1%) correspondent à des emballages (papiers et cartons, bois, métaux, plastiques, etc.). Les trois-quarts de ces DIB sont aujourd'hui triés à la source dans les entreprises et sont orientés directement vers les filières de valorisation.

- Les déchets industriels spéciaux (DIS - 4,4%), nécessitant des filières d'élimination particulières et adaptées à la dangerosité des matériaux, dont les chiffres de production et de traitement/valorisation sont ici détaillés.

LES ÉTABLISSEMENTS PRODUCTEURS DE DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX

Les "déchets industriels spéciaux" sont les déchets dangereux issus de la classification des déchets (Décret du 18 avril 2002), soit parce qu'ils contiennent des éléments polluants (chrome, mercure, arsenic, etc.), soit en raison de leurs propriétés (écotoxique, inflammable, explosif, etc.).

En 2002, les 108 industriels bretons soumis à l'autosurveillance des déchets industriels spéciaux ont produits 89 999 tonnes (+15% par rapport à 2001).

sont l'industrie chimique et parachimique (27%), le traitement des déchets (54%), la mécanique et les traitements de surface (13%), la sidérurgie, métallurgie et fonderie (5%).

En exceptant les huiles usagées, les secteurs d'activité qui génèrent le plus de DIS en Bretagne

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	Bois, papier, carton	Chimie, parachimie, pétrole	Mécanique, traitement de surface	Sidérurgie, métallurgie, fonderie	Traitement des déchets	Autres	Total
2001	3	16	35	11	28	4	97
2002	3	17	39	12	32	5	108
Tendance 2002/01	0%	+6%	+11%	+9%	+14%	+25%	+11%

Source : DRIRE, 2003.

LA PRODUCTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX

Les trois principaux déchets produits en 2002 sont :

- les résidus d'épuration de fumées des usines d'incinération d'ordures ménagères (REFIOM) : 27 393 tonnes, +18% par rapport à 2001 (meilleure qualité des systèmes d'épuration mis en place),
- les huiles usagées - en majorité des huiles moteurs : 15 935 tonnes, +7% par rapport à 2001 (meilleure collecte) et,
- les solvants : 4 760 tonnes, +43% par rapport à 2001,
- les autres types de déchets sont loin d'être négligeables et représentent 47% du total.



Le PREDI

(Plan régional d'élimination des déchets industriels en Bretagne) a notamment pour objectifs d'améliorer la connaissance des flux de déchets spéciaux, de réduire ces flux ainsi que leur toxicité, de renforcer la collecte, de concrétiser le principe de proximité. Il est mis en place sous l'autorité du Conseil régional de Bretagne.

Le programme Bretagne environnement plus (contrat de plan Etat-Région) a pour objet de sensibiliser les PME bretonnes sur l'impact de leurs activités vis-à-vis de l'environnement et de favoriser leur développement par l'accès aux technologies propres et aux techniques de dépollution.

Pour en savoir plus...

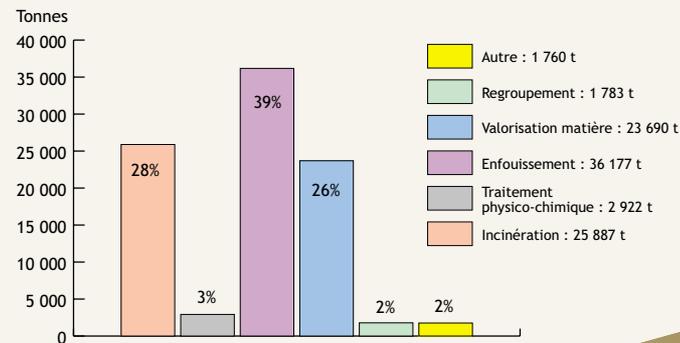
- Panorama 2002 de l'environnement industriel en Bretagne, DRIRE : <http://www.bretagne.drire.gouv.fr/>
- <http://www.region-bretagne.fr>

L'ÉLIMINATION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX

Sur les 92 219 tonnes de DIS éliminés en 2002 :

- 39% sont partis en centre d'enfouissement dit de classe 1,
- 28% ont été incinérés (en majorité des déchets de la chimie et de la parachimie),
- 26% ont fait l'objet d'une valorisation matière, dont 70% des huiles usagées.

Il n'existe en Bretagne aucun centre d'enfouissement technique ni d'incinérateur pour les déchets industriels spéciaux. La grande majorité des déchets de cette nature produits dans la région est donc éliminée dans les régions limitrophes.



Source : DRIRE, 2003